Médecins: libre circulation et reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres

1994/0305(COD) - 25/04/1995

La commission juridique a adopté à l'unanimité le rapport de Mme Fontaine, moyennant des modifications qui porteraient sur : - la portée des modifications, dont dépendra le déclenchement du processus de "comitologie"; et - la prise en considération des droits du Parlement dans le cadre d'une procédure de co-décision (cf. modus vivendi en matière de comitologie convenu entre les institutions le 20/12/94).